



sea
UNSA

FO
Agriculture



Formation spécialisée du 30 septembre 2025

Déclaration liminaire intersyndicale

Madame la Présidente,

L'instance d'aujourd'hui revêt un caractère particulier, puisque le programme de prévention pour l'administration centrale est soumis au vote.

Ce programme constitue la clé de voûte des actions de prévention visant à améliorer durablement les conditions de travail de nos collègues. Les travaux ont pris le temps nécessaire pour aboutir et nous vous remercions et nous tenons à rappeler qu'en tant que représentant des personnels, nous avons veillé à ce qu'il apporte des **améliorations concrètes pour les agents**. Nous poursuivrons cet objectif tout au long de son suivi.

Certaines actions ont déjà été mises en œuvre, et nous saluons cette initiative. Nous soutenons également la proposition de prolonger le plan jusqu'à fin 2027, afin de disposer du temps nécessaire pour son déploiement, en tirer les enseignements et également pour construire en parallèle le programme suivant.

Nous adressons nos sincères remerciements à l'ensemble des acteurs mobilisés, et en particulier les équipes du BASS, Pierre Clavel, ISST de l'administration centrale, les équipes de la SDLP et les assistants de prévention et les assistants sociaux dont l'engagement et l'expertise ont été déterminants dans l'élaboration de ce plan.

Toutefois, si l'ambition affichée en matière de santé, de sécurité et de qualité de vie au travail est réelle, nous ne pouvons ignorer les **interrogations persistantes sur les moyens**. À ce jour, les ressources humaines, techniques et budgétaires nécessaires ne sont ni définies ni garanties. Or, sans moyens identifiés, ce programme risque de rester une intention louable mais inopérante.

La prévention ne peut être efficace que si elle repose sur des **actions concrètes**, portées par des équipes **formées, disponibles et soutenues**. C'est pourquoi nous demandons qu'un **plan de déploiement** soit établi pour accompagner ce programme. Ce plan devra préciser les acteurs mobilisés, les moyens alloués, les échéances et les modalités de suivi et d'évaluation. Ces dernières s'appuieront sur les indicateurs définis dans le programme, afin de garantir la mise en œuvre effective et mesurable des objectifs fixés.

Il est essentiel que les agents et leurs représentants soient **pleinement associés** à cette démarche, dans un esprit de **concertation et de transparence**. C'est dans cette logique que nous avons demandé l'élaboration de **fiches actions** et de **fiches par public**, et nous espérons qu'au minimum ces dernières nous seront présentées aujourd'hui.

Dans ce même objectif d'efficacité et de performance, l'ensemble des organisations syndicales réitèrent leur demande de création d'un poste de conseiller de prévention pour l'administration centrale. Ce poste est indispensable pour une bonne coordination du programme prévention et l'animation du réseau des assistants de prévention des différentes directions. L'absence de ce poste constitue un frein pour la mise en œuvre d'une politique de prévention ambitieuse,

structurée et à destination des agents. Nous demandons que cette revendication soit enfin entendue et traduite en acte.

La prévention doit être une **priorité opérationnelle**, traduite en actes et en moyens. C'est à cette condition qu'elle pourra réellement améliorer les conditions de travail, prévenir les risques, et renforcer la performance collective.

Nous vous remercions de votre attention.

Les organisations syndicales de la FS du CSA-AC